



Rapport
annuel
2012



Association Neuchâteloise
ANTENNE HANDICAP



Billet de la Présidente

Nouvelle année, nouvelle présidente ! C'est en effet à moi que revient la lourde tâche de remplacer Christiane Kernen à la présidence de notre association.

Pour commencer ce message, je propose de rendre un hommage à Christiane et de la remercier sincèrement pour son dévouement à Antenne pendant ses nombreuses années de présidence. Que son engagement pour la cause de la personne handicapée nous serve d'inspiration et nous donne du courage dans notre action ! Et heureusement pour nous tous, Christiane reste parmi nous en tant que membre du comité !

J'avoue un peu d'inquiétude à la perspective de succéder à une telle personne, mais la vie est faite de nombreux défis, et je tenterai de relever celui-ci de mon mieux !

Dans cette lourde tâche (:-), heureusement je peux compter sur l'aide de notre comité, qui cette année s'est renforcé, et se compose maintenant de 7 membres. Souhaitons la bienvenue à Mmes Locatelli et Thévenaz, ainsi qu'à M. Jeanrenaud! Merci pour votre engagement!

En 2012, notre comité s'est réuni à 6 reprises. Comme d'habitude, nous avons pu constater que les centres aérés, le centre de formation continue, ainsi que les cours à Pierre-Coullery semblent rouler parfaitement, sans l'aide du comité. Et nous constatons avec plaisir que toutes ces prestations sont toujours autant appréciées !

Malheureusement, tout n'est pas aussi rose ! En effet nous sommes inquiets au sujet de l'article 74 de la LAI qui est actuellement révisé et nous craignons fortement que l'OFAS prévoie une diminution des subventions allouées.



Finalement, nous suivons également avec soin la révision 6b de la LAI. Bien que le Conseil national ait proposé de retirer la diminution des rentes pour enfants dans un premier temps, le Conseil des Etats a suivi le projet du Conseil fédéral qui propose de mettre à 80% (au lieu de 70%) le degré d'invalidité nécessaire pour toucher une rente complète. Antenne a pris contact avec les parlementaires neuchâtelois pour leur faire prendre conscience de l'impact désastreux que cela pourrait avoir pour de nombreuses personnes lourdement handicapées. Encore une fois, force est malheureusement de constater que notre gouvernement tente de faire des économies sur le dos des personnes qui ont le plus besoin de la protection de l'Etat.... A méditer !

Pour terminer mon premier billet, je voudrais remercier Simone et Patrice, les deux permanents d'Antenne, qui par leur énergie sans cesse renouvelée gardent notre association dynamique. Un coup de chapeau aussi pour les enseignant-e-s, moniteurs et monitrices, et à toutes les personnes qui soutiennent Antenne et s'engagent continuellement pour le bien-être et l'autodétermination des personnes avec handicap !

Anne-Catherine Lancaster



Centres Aérés

Comme chaque année, notre association a proposé deux centres aérés, en avril et octobre. Le nombre d'inscriptions reste plus ou moins inchangé et se situe en moyenne à vingt enfants par jour. Chaque année, des adolescents partent pour aborder leur vie professionnelle et des nouveaux arrivent; cette année neuf nouvelles familles nous ont fait confiance pour l'accueil de leur enfant.

Nous proposons des programmes variés et adaptés, à la fois à l'âge et aux possibilités de chaque enfant. Nous tenons compte des désirs des adolescents que nous réunissons préalablement afin qu'ils s'expriment sur les activités qu'ils aimeraient trouver. De même, les parents sont invités à nous communiquer toutes les informations qu'ils jugent utiles pour cette organisation. Ils peuvent d'ailleurs participer à la réunion préparatoire.

L'année passée, il nous avait semblé important de rappeler que ces centres aérés n'étaient pas mis en place pour des activités extraordinaires, mais simplement pour que des enfants et des adolescents passent un temps agréable, ludique, instructif, bénéfique si possible et que cela permette aux parents de souffler un peu.

Cela reste parfaitement d'actualité, cependant, nous avons organisé deux activités extra-ordinaires. Nous devons la première à la gentillesse et à la passion de la **famille Droz** dont le neveu participe au centre aéré depuis des années. Passion pour la montgolfière, qui nous a rassemblé au bord du lac de Neuchâtel un petit matin d'octobre. C'est ainsi que nous avons pu aider au gonflement du ballon et que chaque enfant ou adolescent a expérimenté un petit tour en mongolfière. Tous sont repartis avec un certificat de baptême de vol remis par Monsieur et Madame Droz à la fin de cette manifestation. Un grand merci à cette famille ainsi qu'à Madame Broillet, qui nous mis en contact.

Le basket, c'est l'autre passion que Monsieur **Luc Abbet** nous a fait partager. Luc Abbet est l'un des moniteurs qui encadre les centres aérés, c'est aussi l'un de nos enseignants pour le fitness mais en l'occurrence, c'est surtout l'un des membres de l'équipe de basket Neuchâtel – Union. Voilà pourquoi, grâce à lui, cette équipe est venue faire une démonstration et s'entraîner avec les adolescents des centres aérés. Fantastique expérience que de se retrouver au milieu de géants aux sourires bien larges qui, en professionnels, ont indiqués comment taper le ballon, faire des passes, se positionner face au panier et se taper dans les mains après chaque tir réussi. Après le match, l'équipe a accompagné les adolescents jusqu'au collège. Les joueurs ont partagé notre repas et passé un moment détendu et convivial. Nous les remercions de nous avoir accordé ce temps.

Un merci tout particulier à Luc Abbet qui a organisé cette activité, réussissant même à déplacer la presse écrite et télévisuelle.

Au moment où nous écrivons ces quelques lignes, l'équipe de basket Union Neuchâtel vient d'être sacrée champion de Suisse et nous félicitons tous ses joueurs.





Club de Formation Continue

Belle année pour le club de formation continue car, si nous comptons le même nombre de cours, il y a eu un peu plus de participants. Quelques cours nouveaux ont remplacé quelques anciens, c'est ainsi que nous n'avons proposé qu'un seul cours de peinture pour permettre deux cours de mosaïque, (encore une histoire entre le haut et le bas ...) et un cours intitulé Odeurs, Saveurs, Flaveur, que du bonheur. Et c'est effectivement ce qui s'est passé pour les participants de ce cours qui ont pu apprendre ce que majoritairement nous ignorons, le sens du mot flaveur. Vous aimeriez en savoir un peu plus, pas de problème, nous reconduirons ce cours.

D'autres changements sont intervenus : une belle rencontre avec le responsable des locaux de la société philanthropique du cercle de l'Union qui nous a proposé d'utiliser gratuitement la cuisine de leur société, situé juste en face de la gare et accessible en fauteuil roulant, et la ville de La Chaux-de-Fonds qui a accepté de nous louer la salle de fitness de la halle Volta. Ils nous ont ainsi permis l'organisation de cours dans des lieux plus accessibles et où nous pouvons compter sur des enseignants à l'écoute des envies des participants.



Un cours sur l'illustration a été proposé, il a été animé par Madame Catherine Louis, illustratrice de livres pour enfants et adultes. Les techniques utilisées ont permis des créations originales.

Citoyens : c'est un fait, notre association défend l'autodétermination des personnes en situation de handicap, voilà pourquoi, chaque année, un ou deux cours sont organisés en relation avec cet aspect. Organiser un cours « Citoyen » c'est réaffirmer notre volonté d'obtenir un statut réellement identique pour tous. Voilà pourquoi, il nous paraît important d'organiser des rencontres, des discussions, entre personnes en situation de handicap et la classe politique. Merci aux députés du grand conseil neuchâtelois et aux députés du conseil communal de La Chaux-de-Fonds qui nous ont aidé à transporter les personnes en fauteuil roulant sur le lieu des débats. Si vous n'aviez pas compris que rien n'est adapté, voilà, c'est fait. Au passage, il faut préciser que ce n'est pas parce que les personnes en situation de handicap ne font pas de politique que les locaux ne sont pas adaptés, c'est exactement le contraire. Imaginez le courage et l'investissement supplémentaire qu'il faut pour se présenter à une élection neuchâteloise lorsque vous êtes en fauteuil roulant.

Depuis cette année, nous avons constitué une commission pour la formation continue, elle est composée pour une grande partie de nos étudiants ainsi que de quelques enseignants et réfléchit à l'organisation du programme annuel ainsi que sur les évaluations qui sont pratiquées à chaque fin de cours. En 2013, elle s'est réunie par deux fois. Les personnes intéressées par cette commission peuvent venir nous rejoindre, il suffit pour cela de nous téléphoner.

Enfin, nous aimerions remercier tout les enseignants qui grâce à leur travail assurent la qualité de ce club de formation continue.

Vie de l'association

Notre association a participé à :

- La consultation cantonale de la loi sur les institutions sociales pour adultes (LISA) : notre association a relevé l'adéquation de la loi avec le plan stratégique et la LIPPI et a souligné en particulier le droit à l'autodétermination de la personne avec un handicap mental.

Notre association est active dans:

- Le comité de Forum Handicap Neuchâtel.
- La coordination AI Neuchâtel (regroupement de représentants du domaine social et politique). En septembre elle a été invitée par le comité de Forum Handicap Neuchâtel à la présentation de Florence Nater sur le deuxième volet de la 6ème révision LAI (6b), l'association nationale « Non au démantèlement de l'AI » et son plan d'actions.



Notre association collabore avec :

- La FRPA, notre association faîtière, pour gérer les modalités liées au contrat de prestations avec l'OFAS. Notre association faîtière s'est réunie plusieurs fois pour étudier les documents concernant la révision de l'art74 LAI. Elle a participé au groupe élargi accompagnant cette révision où elle a défendu vivement les intérêts des personnes en situation de handicap. Nous constatons au sein de la FRPA que les démarches administratives pour l'OFAS deviennent de plus en plus exigeantes quant à la quantité et au contenu. Par conséquent le temps imparti se répercute inévitablement sur les prestations ou un surcroît de travail. La FRPA a alors manifesté son inquiétude dans plusieurs courriers adressée à l'OFAS, ainsi qu'au Conseiller fédéral, Monsieur Alain Berset.
- L'école Pierre-Coullery pour l'accueil de stagiaires et la formation des étudiants sur le handicap mental.
- Cerebral et insieme NE principalement pour les activités loisirs organisées pour les enfants et les adultes handicapés.

Notre association a encore :

- Aidé et conseillé les personnes qui se sont adressées à elle pour une aide, un soutien ou une demande d'information.
- Guidé un travail de mémoire d'un maître socio-professionnel.
- Partagé et échangé des idées, des réflexions, des préoccupations, des rêves, du temps avec ses usagers et ses collaborateurs au bureau, lors des cours et des centres aérés.
- Eu la chance de pouvoir proposer un atelier Parfum offert par Shiseido à plusieurs de ses usagers en situation de handicap et cela grâce à notre enseignante, Madame Elisabeth Guillet, à qui nous réitérons nos sincères remerciements.
- Participé à la séance d'information organisée par insieme Neuchâtel sur le nouveau droit de la protection de l'adulte qui entrera en vigueur au 1er janvier 2013.

Comptes

FIDUCIAIRE **VD** EAGOSTINI

Membre de l'Union Suisse des Fiduciaires STV-USF

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint au Conseil de fondation de la
ASSOCIATION NEUCHATELOISE ANTENNE HANDICAP MENTAL – LA CHAUX-
DE-FONDS

En notre qualité d'organe de révision, nous avons vérifié les comptes annuels pour
l'exercice arrêté au 31 décembre 2012.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil de
fondation alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes. Nous attestons
que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon la Norme suisse relative au contrôle restreint.
Cette norme requiert de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des
anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées.

Un contrôle restreint englobe principalement des auditions et des opérations de
contrôles analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des
documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications
des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et
autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de
ce contrôle.

Lors de notre révision, nous n'avons pas rencontré d'élément dont nous devons
conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Fiduciaire Vincent Deagostini



Vincent Deagostini
Réviseur responsable

Colombier, le 28 mai 2013

Annexes :
Comptes annuels 2012 (bilan, compte d'exploitation)

Bilans au 31 décembre 2011 et 2012

	2012	2011
ACTIF	<u>94'401.61</u>	<u>87'508.31</u>
Circulant	<u>94'401.61</u>	<u>87'508.31</u>
Caisse	475.9	128.25
La Poste 23-4777-0	26'713.31	18'107.66
La Poste Déposito	52'944.80	67'775.50
Actifs transitoires	14'004.80	1'325.30
Impôt anticipé	262.80	171.60
PASSIF	<u>94'401.61</u>	<u>87'508.31</u>
Fonds étrangers	11'157.95	5'681.25
Passifs transitoires	7'918.30	2'441.60
Provision salaires	3'239.65	3'239.65
Fonds propres	83'243.66	81'827.06
Solde initial	81'827.06	90'872.86
Résultat de l'exercice	1'416.60	-9'045.80
Solde final	<u>83'243.66</u>	<u>81'827.06</u>

Comptes de résultats des exercices 2011 et 2012

Compte de profits et pertes	2012	2011
Produits d'exploitation	<u>311'537.55</u>	<u>296'994.31</u>
Subvention OFAS	222'747.40	222'747.30
Subvention Etat de Neuchâtel	40'000.00	40'000.00
Dons	5'180.00	6'260.76
Cotisations membres AHM	3'410.00	3'175.00
Contributions participants CFC	22'706.00	19'687.00
Contributions participants CA	5'405.00	3'765.00
Cours encaissement divers	1'325.00	800.00
Produits financiers, intérêts	307.60	559.25
Produits extraordinaires	10'456.55	0.00
Charges d'exploitation	<u>310'120.95</u>	<u>306'040.11</u>
Salaires	229'348.25	223'666.00
Charges sociales	37'753.35	39'677.96
Loyers	10'349.80	9'743.15
Frais de déplacements et formation	5'172.55	5'754.50
Honoraires	6'059.20	5'280.00
Honoraires mandataires	750.00	756.00
Assurances commerciales	490.80	490.80
Fournitures de bureau	1'075.10	1'033.05
Matériel de cours	7'276.15	6'771.30
Nourriture CA	3'154.75	3'934.60
Frais de ports, téléphones	3'240.15	3'053.70
Publicité, imprimés	2'518.30	2'689.50
Equipements	702.45	677.75
Frais de banque et de poste	340.30	338.55
Actions spéciales	694.25	1'066.80
Frais divers	1'195.55	1'106.45
Résultat de l'exercice	<u>1'416.60</u>	<u>-9'045.80</u>

6ème révision LAI, deuxième volet

Dans notre précédent rapport nous écrivions qu'un référendum serait vraisemblablement lancé en 2012 contre le deuxième volet de la 6ème révision de l'assurance invalidité. Le référendum n'a pas eu lieu.. Que s'est-il alors passé en 2012 ? Les organisations membres de l'association nationale « Non au démantèlement de l'AI » ont fait un travail conséquent de lobbying auprès des parlementaires. En décembre des propositions politiques, telles que scinder la 6b en deux (distinguer les mesures structurelles des mesures économiques), ou encore le modèle Lohr pour l'octroi d'une rente dès 70% d'invalidité, ont provoqué des divergences supplémentaires entre le Conseil national et le Conseil des Etats. Par conséquent les débats politiques se poursuivront en 2013, ainsi que le travail de l'association nationale. Nous vous invitons à consulter le site <http://www.nein-zum-abbau-der-iv.ch> si vous souhaitez être informés des prises de position et des actions de l'association nationale.

Un référendum aura-t-il lieu en 2013 ?

Contribution d'assistance

La contribution d'assistance, nouvelle prestation proposée dans le premier volet de la 6ème révision de l'assurance-invalidité, est entrée en vigueur au 1er janvier 2012. Notre association s'est adressée à l'Office AI du canton pour offrir ses services d'aide et d'accompagnement aux personnes souhaitant bénéficier de cette prestation. Nous avons reçu une réponse positive de cet office nous informant que notre association est reconnue comme prestataire. Nous nous réjouissons de cette nouvelle collaboration pour la mise en œuvre de la contribution d'assistance, prestation que nous soutenons vivement, car elle s'inscrit dans le droit à l'autodétermination. En mai, à l'issue de notre assemblée générale, nous avons organisé une présentation de la contribution d'assistance animée par Dominique Wunderle, responsable du projet pilot Fassis pour la Suisse romande.

Notre association répond volontiers aux personnes qui souhaitent recevoir des renseignements complémentaires sur cette prestation ou recherchent un accompagnement dans les démarches en vue de l'obtenir ou après l'avoir obtenue.

Comité

Présidente : Madame Anne-Catherine Lancaster

Membres :

Mesdames Florence Panza, Christiane Kernen , Florence Thévenaz, Armance Broillet,
Marinette Calabro, Marie-Claude Locatelli

Messieurs Jacques-Olivier Reymond, Pierre-André Jeanrenaud

Direction

Monsieur Patrice Chaduc (70 %) Madame Simone Juillerat Meyer (70 %)

Stagiaire

Madame Marie Boillat - Ecole Pierre-Coullery

Club de Formation Continue

Abbet Luc

Amos Anaïs

Boillat Marie

Bucher Bettina

Burgi Darryl

De Montmollin Muriel

Dupasquier Anne

Fauve Cahline

Gabriel Claudine

Grau Anne

Guillet Elisabeth

Hämmerli Raphaël

Jeannotat Pascal

Kohler Patrick

Kureth Aude

Lopes Janaïne

Marcos Angel

Mathis Christian

Meyer Amir

Monteiro Aquilon Mélanie

Montero Mélanie

Morel Roland

Neuenschawander Corinne

Pheulpin Vincent

Pipoz Julie

Raval Leslie

Rognon Sybille

Serafini David

Sutterlet Pascal

Veillon May

et

Odeurs, saveurs, flaveur: Madame Muriel Jaquet - Croix-Rouge, Neuchâtel

Illustration: Madame Catherine Louis - Atelier illustration, La Chx-de-Fds

Exprim: Madame Alexa Vincze - Mosaïque, Couvet

Poterie Art'Terre: Madame Danièle Crelier - Poterie, La Chaux-de-Fonds

Le Mouve: Fitness, La Chaux-de-Fonds

Centres Aérés

Abbet Luc

Amez-Droz Océane

Benon Tristan

Berger Tonya

Boillat Marie

Borel Mélissa

Bréant Anaïs

Dos Santos Paiva Mickael

Gabriel Claudine

Gaille Aurélie

Isufi Nicoletta

Jacot Fanny

Jacot Sylvianne

Jubin Mylène

Kauer Stéphanie

Lopes Janaïne

Marchand Sloane

Marcos Angel

Meyer Amir

Montero Mélanie

Nicod Emilie

Pheulpin Vincent

Pierdominico Marco

Quarta Laura

Sallin Sarah

Teuscher Florent

Toscano de Morais Luna

Van Impe Vitalie

Antenne Handicap Mental

La Chaux-de-Fonds
Numa Droz 68 cp 59
2301 La Chaux-de-Fonds
tél fax 032 914.10.10

Neuchâtel
Louis Favre 1
2000 Neuchâtel
tél 032 544.39.91



Site : www.antenne-handicap.com

E-mail: antenne_handicap@bluewin.ch

CCP 20-4777-0